

# Règlement du concours- photo

## ARTICLE 1 : Définition et conditions de participation

Un concours photo sur **le thème de la Science** est *organisé par **Océane Alvarez (TG1)** avec le soutien de sa classe, de ses professeurs et de la direction du lycée Ernest Ferroul.*

Ce concours est ouvert **aux élèves ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'établissement**. Sont exclus de toute participation au concours photo les membres du jury.

La participation est gratuite. Seuls les 24 meilleurs clichés seront tirés sur papier.

Les photos sélectionnées seront présentées lors d'une exposition qui se tiendra, à partir du **10 mai** dans les couloirs du lycée du bâtiment B. Suite à cette exposition, une remise des prix sera organisée, au cours de laquelle les meilleures photos seront récompensées.

## ARTICLE 2 : Date et durée

### 2-1. Première phase : envoi des photos

L'envoi des photos **se déroule du 1 au 14 avril 2021 à midi.**

### 2-2. Deuxième phase : vote du jury

Le vote du jury sur les photos soumises lors de la première phase aura lieu **le jeudi 15 avril 2021**. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent concours photo si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Les critères de sélection sont les suivants :

- esthétique
- respect du thème
- intérêt scientifique
- qualité technique

## ARTICLE 3 : Validité de la participation et désignations des gagnants

Le jury sera composé de 5 élèves et 5 membres du personnel du Lycée. Les photographies primées seront choisies selon des critères exposés dans l'article 2 et les décisions seront sans appel.

Les participations au concours seront réparties en 2 catégories :

### **Catégorie 1 : élèves**

### **Catégorie 2 : personnels de l'établissement**

**Pour chacune des deux catégories (élèves et personnel) il y a six domaines de travaux :**

- *l'astronomie*
- *le mouvement*
- *les êtres vivants*

- *la nature*
- *la lumière*
- *les illusions d'optique*

Chaque concurrent peut présenter au **maximum 2 photos**.

Les photos devront être accompagnées des informations suivantes :

- **Titre ou légende**
- **Nom et Prénom**
- **Classe**
- **Adresse e-mail valide\***

Les photos devront être envoyées par e-mail à [concours.photosferroul@gmail.com](mailto:concours.photosferroul@gmail.com) (attention au poids des photos, faire plusieurs envois si nécessaire). Ne pas oublier d'indiquer dans le corps du message les renseignements attendus.

Les photographies devront **respecter le thème du concours**. Le participant garantit à l'organisateur, le cas échéant, être l'auteur des photos soumises pour participation au concours sous son nom.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une contribution si elle ne respecte pas les termes du règlement. Toute photo à caractère discriminatoire, irrespectueux ou contraire à la législation française sur la protection des personnes sera automatiquement refusée

#### **ARTICLE 4 : Format et poids des photos.**

Les images déposées devront être **au format JPEG**. La taille maximum autorisée par photo est de **20 Mo**. La taille de la photo doit être au **minimum de 2550x1700 pixels**.

#### **Retouches des photos**

Les retouches liées à la qualité de l'image sont autorisées.

Cette expression comprend les retouches portant sur :

- les couleurs (saturation, balance des blancs, vibrance...)
- la lumière (luminosité, contraste...);
- netteté de l'image ;
- les déformations dues aux objectifs.

Les photomontages et ajouts d'éléments non présents à l'origine sur la photo sont strictement interdits, de même qu'une photo qui serait la composition de plusieurs photos (les panoramas sont tolérés).

#### **ARTICLE 5: Information ou publication du nom des gagnants**

Les gagnants seront prévenus par e-mail. Le nom des gagnants sera publié, ainsi que leur photo, sur le site Internet du lycée.

#### **ARTICLE 6. Dotations**

Les tirages et cadres sont offerts par le lycée et constituent en ce sens des « dotations ». Parmi les 24 gagnants, le jury élira les quatre meilleures photos, deux dans la catégorie 1 (des élèves) et deux dans la catégorie 2 (celle des membres de l'établissement). Ils auront droit à un agrandissement de leurs photos encadrées 50x76 pour le premier et 30x40 pour le second. Les organisateurs se réservent le droit de changer la dotation sans préavis. Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces en chèque ou numéraire. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

#### **ARTICLE 7 : Droits à l'image**

Les photos primées pourront ensuite être affichées au lycée pour une durée indéterminée. Le comité d'organisation s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

Le participant autorise les organisateurs à utiliser ses contributions à des fins de communication. Il cède donc à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation des photos envoyées. Les organisateurs pourront utiliser dans ce cadre tous les clichés qu'il aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre. Les participants autorisent les organisateurs à publier les photographies gagnantes sur le site internet du lycée.

#### **ARTICLE 8 : Protection des données**

En participant à cette exposition, vous consentez explicitement que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins associées à cet événement. Vous reconnaissez et acceptez que la participation à cette exposition signifie que le statut et les résultats de votre participation peuvent être rendus publics.

#### **ARTICLE 9 : Application du Règlement**

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai de 8 jours à compter de la date de clôture du concours. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés souverainement par les organisateurs. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, les organisateurs se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **ARTICLE 10 : Mise à disposition du règlement**

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site du lycée Ernest Ferroul.

Les organisateurs.